

*Merci de nous
aider à protéger
notre lac!*

www.lavetonbateau.com



**MUNICIPALITÉS
RIVERAINES
du lac Mégantic**

Unies pour la santé du lac

Définition du statut de résidant

(selon le [règlement relativement à l'utilisation des stations de lavage et des barrières levantes](#))

Personne physique sur le territoire d'une des 4 municipalités riveraines (Frontenac, Lac-Mégantic, Marston et Piopolis) ou sur le territoire d'une municipalité partenaire (Milan, Nantes, Notre-Dame-des-Bois, Saint-Augustin-de-Woburn et Sainte-Cécile-de-Whitton) qui est soit:

- Propriétaire d'un immeuble ou d'un terrain;
OU
- Locataire d'une unité d'habitation possédant un bail d'au moins trois mois consécutifs.

Inclut le conjoint occupant du propriétaire ou du locataire.

Sont exclus:

Les touristes, les clients des terrains de camping, des chalets, des auberges et des motels et les personnes morales.